

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE
4, bis avenue Gustave Eiffel- 02400 CHATEAU-THIERRY
Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80

□□□□□□□□oOo□□□□□□□□

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 juin à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres afférents au comité syndical : 67 titulaires – 38 suppléants	<u>Résultat du vote :</u>
Délégués présents : 45 délégués (43 titulaires – 2 suppléants)	Voix Pour : 45
Dont membres votants à voix délibérative : 45 délégués	Voix Contre : 0
Date d'envoi de la convocation du Comité Syndical : 27 mai 2025	Abstention : 0

Membres présents:

Titulaires: , Mr Bahu Nicolas, Mr Bandry Didier, Mr Bandry Jean-Pierre, Mme Belleville Catherine, Mr Cantot Dominique, Mr Carion Denis, Mr Charbonnier Patrick, Mr Dazard Hugues, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mme Devron Francine, Mr Dobski Philippe, Mr Foulon Didier, Mr Frex Dominique, Mme Gabriel Madeleine, Mr Gebka Jacques, Mr Gruzon Laurent, Mme Hernandez Maryse, Mr Hourdry Mathieu, Mr Hubier Maxime, Mr Jacquin Claude, Mr Lloancy David, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Mangin Eric, Mr Marchal Philippe, Mr Martin Philippe, Mr Mathis Michel, Mr Minette Michel, Mr Pantoux Jean-Luc, Mme Parent-Defer Elisabeth, Mme Pauly Brigitte, Mr Peugniez Michaël, Mme Picard Florence, Mr Pittana Stéphane,, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Polin Jean-Pierre, Mme Richard Catherine, Mr Robin Claude, Mme Romelot Martine, Mr Saroul Daniel, Mr Tatin Christian, Mme Triconnet Nelly, Mr Valet Eric, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

Suppléants votants: Mr Boyot Jacques, Mr Guilleman Michel.

Membres absents excusés :

Titulaires: Mr Adam Hubert, Mr Arnefaux Alain, Mr Blavet Gérard, Mr Bruneaux Henri, Mr Burel Régis, Mr Davin Benoit, Mr Duclos Dominique, Mr Dujon Régis, Mr Fraeyman Fabien, Mme Gleize Séverine, Mr Lavoix Olivier, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Malezé Patrick, Mr Rezzouki Mohamed, Mme Stofferis Régine, Mme Vaudé Gaëlle, Mr Vérot Vincent.

Membres absents:

Mr Alexandre David, Mr Branquard André, Mr Haÿ Etienne, Mr Hoerter Michel, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Lévêque Yves, Mme Malet Madeleine.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Frex Dominique

Modification du tableau des emplois	N°2025 06 04
--	---------------------

- Vu le recours gracieux de la sous-préfecture du 25 mars 2025,
- Vu le retrait des délibérations N°20250208 assimilant l'USESA à un établissement de la strate des communes de plus de 10 000 habitants et N°20250210 portant création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services approuvé lors du comité syndical du 3 juin 2025,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20250603-20250604-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2025
Publication : 10/06/2025

Certifié par le Président

- Vu le tableau des emplois adopté par délibération n° 2025 02 11 du 18 février 2025,
- Vu l'avis favorable donné par le bureau en réunion du 13 mai 2025,
- Vu l'article L 313-1 du code général de la fonction publique stipulant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
- Considérant qu'il appartient au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,
- Considérant qu'il convient de supprimer l'emploi d'ingénieur hors classe inscrit au tableau des effectifs suivant délibération N°20250211

Dans l'attente de l'avis du Comité Social Territorial du 24 juin 2025, Monsieur le Président propose de mettre à jour le tableau des emplois de la collectivité suite la demande de la sous-préfecture de supprimer le poste suivant :

EMPLOIS PERMANENTS :

- Ancien effectif : 1 – Nouvel effectif : 0

Ingénieur hors classe

Le Comité Syndical, entendu l'exposé du Président décide, après en avoir délibéré, de :

- ADOPTER le tableau des emplois ainsi modifié à compter du 4 juin 2025,

Emplois permanents				
Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail
Secteur Administratif :				
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	2	1	Temps complet
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	Temps complet
Rédacteur	B	1	0	Temps complet
Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} Classe	C	2	1	Temps complet
Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} Classe	C	3	2	Temps complet
Adjoint administratif	C	1	0	Temps complet

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20250603-20250604-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2025
Publication : 10/06/2025

Certifié par le Président

Secteur technique :				
Ingénieur hors classe	A	0	0	Temps complet
Ingénieur principal	A	2	2	Temps complet
Technicien principal 1ère classe	B	1	0	Temps complet
Technicien principal 2ème classe	B	2	1	Temps complet
Technicien	B	2	1	Temps complet
Adjoint technique ppal 1ère classe	C	1	1	Tps non complet 31h30/hebdo
Adjoint technique ppal 1ère classe	C	1	0	Temps complet
Adjoint technique ppal 2ème classe	C	2	1	Temps complet
Adjoint technique	C	1	0	Temps complet
S/TOTAL		22	11	
Emplois permanents contractuels				
Technicien	B	1	0	Temps complet
Rédacteur	B	1	0	Temps complet
Adjoint technique	C	1	0	Temps complet
Adjoint administratif	C	1	0	Temps complet
S/TOTAL		4	0	
TOTAL		26	11	

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de l'USESA, chapitre 012, articles 6411 et 6413.

- La présente délibération remplace, à compter du 4 juin 2025, la délibération N° 2025 02 11 sur le tableau des emplois de l'USESA en date du 18 février 2025.

Pour extrait certifié conforme,

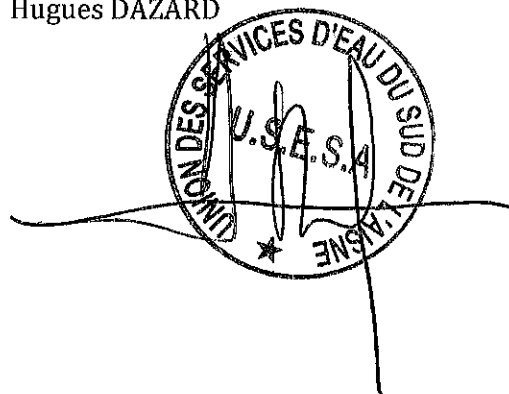
Le secrétaire de séance,

Le Président,

Dominique FREX



Hugues DAZARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20250603-20250604-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2025

Publication : 10/06/2025

Certifié par le Président